

419-

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES**Déposé au Greffe
le 01 AOUT 2008sous le N° 2808068
RCS N° 92 B 214

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Philippe LHOMMEAU

agissant tant en qualité de Gérant de la société AVEC, qu'en qualité de Président Directeur Général de la société EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIIT :

La société **AVEC**, Société à responsabilité limitée au capital de 580 000 euros, dont le siège est 29 bd Einstein – CS 92351 – 44323 NANTES CEDEX 3, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 452 995 087 RCS NANTES,

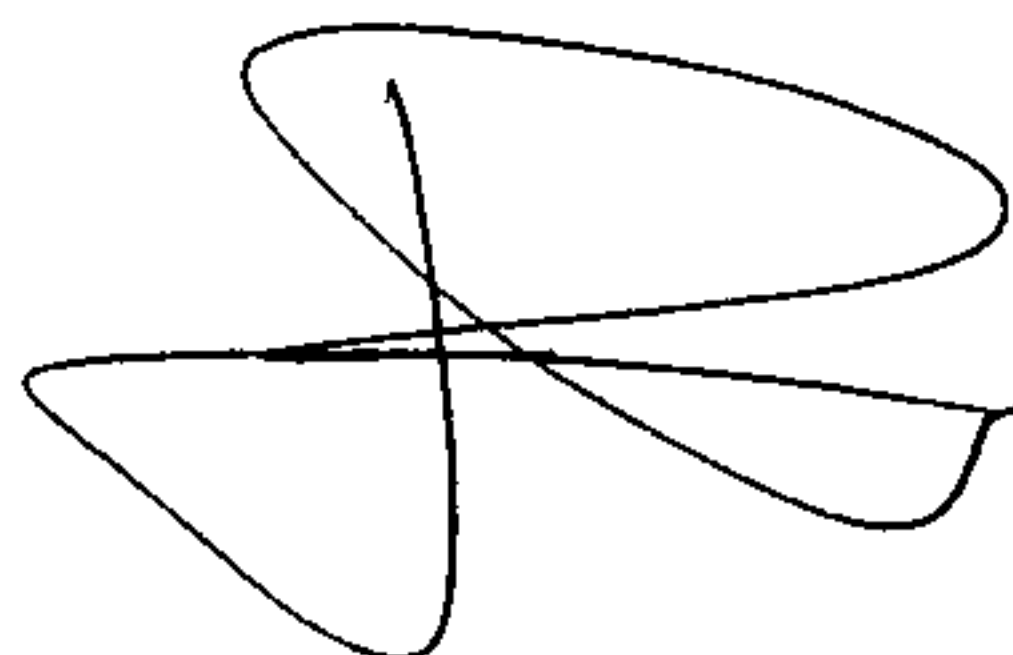
et la société **EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE**, société anonyme au capital de 38 112,25 euros, dont le siège est 46 rue Noire 44000 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 384 440 889 RCS NANTES,

étudient un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société AVEC ferait apport à la société EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, moyennant la prise en charge par la société EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE du passif correspondant et l'attribution à la société AVEC d'actions créées à titre d'augmentation de capital.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et L. 236-22 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire unique à la scission, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération conformément à l'article R. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce, également chargé, conformément aux articles L. 225-147, L. 236-10 dernier alinéa et L. 236-22 du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société AVEC à la société EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE, et d'en faire rapport.

PRESENTEE LE 28... JUILLET 2008

✓ f3



Première page,

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE
EN DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION**

I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR L'ACTIVITE DES SOCIETES CONCERNEES

➤ SOCIETE AVEC, APPORTEUSE

La Société AVEC a pour activité principale l'exercice des professions d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

➤ SOCIETE EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE, BENEFICIAIRE

La Société EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE a pour activité principale l'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

II - BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

Activité : exercice des professions d'expert comptable et de commissaire aux comptes

Chiffre d'affaires H.T. au 31 août 2007 : 1 714 693 euros

III - ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANCE DES SOCIETES CONCERNEES

➤ SOCIETE AVEC, APPORTEUSE

Capital social au 31.08.2007 :	580 000 euros
Capitaux propres au 31.08.2007 :	1 344 413 euros
Chiffre d'affaires H.T. au 31.08.2007 :	1 714 693 euros
Total du bilan au 31.08.2007 :	2 145 225 euros
Total des effectifs au 31.08.2007 :	17 personnes

✓ 17

Deuxième page,

➤ SOCIETE EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE, BENEFICIAIRE

Capital social au 31.08.2007 :	38 112 euros
Capitaux propres au 31.08.2007 :	46 513 euros
Chiffre d'affaires H.T. au 31.08.2007 :	86 977 euros
Total du bilan au 31.08.2007 :	347 701 euros
Total des effectifs au 31.08.2007 :	2 personnes

**IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES ET
EVENTUELLEMENT DES SOCIETES DU MEME GROUPE OU AYANT DES
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES COMMUNS IMPORTANTS**

Les Commissaires aux Comptes de la société AVEC, apporteuse, et de la société EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE, bénéficiaire, sont :

➤ SOCIETE AVEC, APPORTEUSE

Néant

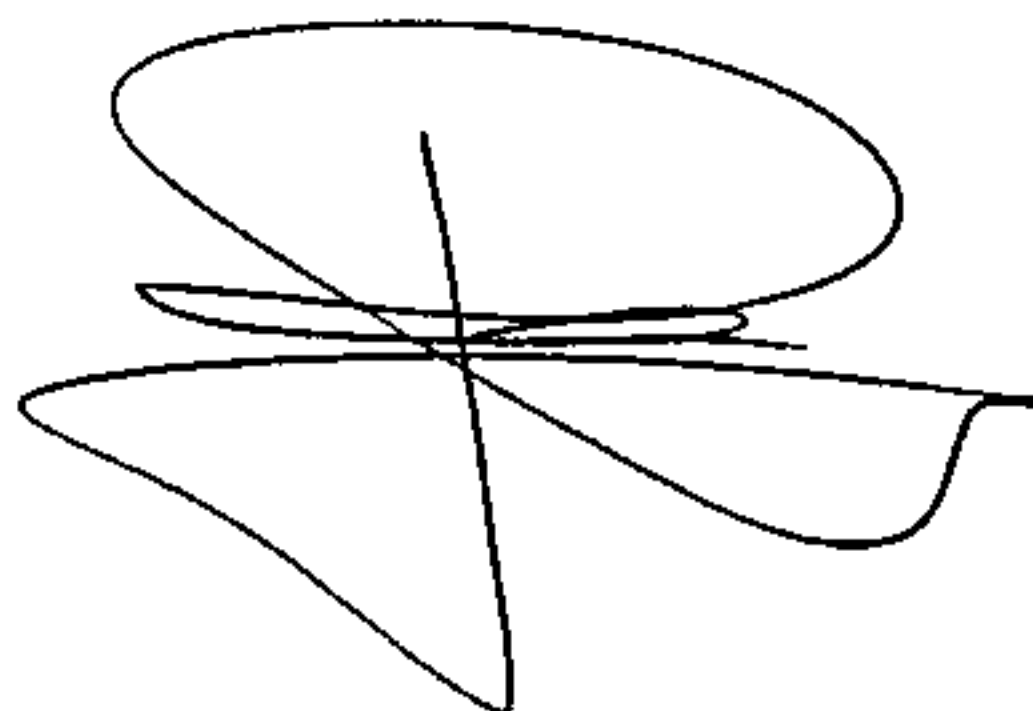
➤ SOCIETE EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE, BENEFICIAIRE

- ✓ titulaire : Société EXCO BRETAGNE A.B.O., 18 rue Jean Jaurès 29200 BREST,
- ✓ suppléant : M. Alain GAUDE, 18 rue Jean Jaurès 29200 BREST,

✓ (m)

FAIT A NANTES

LE ..22.. JUILLET 2008



✱

Troisième page,

ORDONNANCE

Nous, Philippe THIBAULT, Président du Tribunal de Commerce de NANTES, assisté de Maître Frédéric BARBIN, Greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu les articles L.236-10, L.236-22, R.236-6 alinéa 2 et L.225-147 du Code de Commerce,

Désignons Monsieur Frédéric MARQUOIS, 42, avenue Leuze 86200 LOUDUN, en qualité de commissaire à unique à la scission chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la Société AVEC à la Société EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE et d'en faire rapport ;

NANTES, le 19 juillet 2008

Le Greffier,
Frédéric BARBIN

Le Président,
Philippe THIBAULT

